

Conseil municipal du lundi 15 avril 2024

Date de la convocation : 12/03/2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE QUINZE AVRIL à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, GERARD Dominique, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT.

Absentes excusées : Christine CHRETIEN (pouvoir à Jérôme CASIMIR), DEGUDE Nathalie (pouvoir à Richard FERNANDEZ), CANTIE Caroline (pouvoir à MARQUES Benoît), FOISSAC Lydie (pouvoir à Marie-Christine CABAL)

Secrétaire de séance : Richard FERNANDEZ

Approbation du compte de gestion 2023

Sur proposition de monsieur le maire,

Il est exposé au conseil municipal le compte de gestion 2023 présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2023.

Statuant sur cette comptabilité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, visé et certifié conforme par le maire de la commune de Fréjairolles n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

VU l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune de Fréjairolles établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2023.

Compte administratif 2023

Madame Marie-Christine CABAL présente le compte administratif 2023 du budget :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2023	TOTAL 2023
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		808 361,70 €	808 361,70 €
RECETTES	461 214,61€	922 248,27 €	1 383 462,88 €

Solde	461 214,61€	113 886,57 €	575 101,18 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		149 782,49 €	149 782,49 €
RECETTES	76 590,57 €	197 497,32 €	274 087,89 €
Solde	76 590,57 €	47 714,83€	124 305,40 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 808 402,65€ Recettes : 1 383 462,88 € dont 461 214,61€ de résultat de reporté)
soit un résultat de clôture de : 575 101,18 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 149 782,49 € Recettes : 274 087,89 € (dont 76 590,57 € d'excédent reporté)
soit un résultat de clôture de : 124 305,40 €

3- Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024

Dépenses : 76 447,26 € Recettes : 0,00 € Solde des restes à réaliser : - 76 447,26 €

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur CASIMIR, maire de la commune de Fréjairolles conformément à la loi, quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

Le conseil municipal, vU le code général des collectivités territoriales,

- PROCÈDE au vote du compte administratif 2023 de la commune de Fréjairolles. Pour / Abstentions :
- APPROUVE à l'unanimité POUR : 11 Abstentions 3, l'ensemble des opérations du compte administratif 2023. AUTORISE l'inscription au budget primitif 2024 des reports de crédits d'investissement, soit : Dépenses : 76 447,26 € Recettes : 0,00 €
- DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Taux des taxes directes locales 2024

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. En 2024, les communes ont de nouveaux la possibilité de faire varier leur taux.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2023 sur 2024.

Le conseil municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général des impôts
- Compte tenu des bases fiscales notifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que les taux d'imposition pour l'année 2024 relatifs aux taxes directes locales ne seront pas augmentés.

	Taux de référence 2023	Taux voté 2024
Foncier bâti (taux communal + taux départemental)	49,26%	49,26%
Foncier non bâti	79,44%	79,44%
Taxe d'habitation des locaux vacants	12,17%	12,17%
Taxe d'habitation des résidences secondaires	12,17%	12,17%

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Budget primitif 2024

Arrivée de madame Lydie FOISSAC qui prendra par au vote.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour la commune. Il est équilibré à la somme de : 2 379 762,44 €

Fonctionnement : 1 415 490,18 €

Investissement : 964 272,26 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes :	506 586,00 €
Les compensations des exonérations de taxes par l'État	4 684,00 €
Autres taxes	19 000,00 €
Dotations de solidarité communautaire	32 305,00 €
Dotations de l'état	145 535,00 €
FPIC	22 700,00 €
Les revenus des immeubles	12 000,00 €
Les ventes de produits et de prestations	77 910,00 €
(restauration scolaire, garderie, mise à disposition du personnel, ...)	
L'atténuation de charges (remboursement de salaire)	7 000,00 €
Le remboursement des intérêts d'emprunts transférés.....	11 669,00 €
Les autres produits.	1 000,00 €
L'excédent de fonctionnement reporté.....	575 101,18 €
Total des recettes de fonctionnement :	1 415 490,18 €

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services	419 800,00 €
(charges à caractère général)	
Les charges de personnel	450 000,00 €
Les intérêts des emprunts	15 000,00 €
L'atténuation de produits	2 200,00 €
Les dépenses de gestion courante	95 699,00 €
L'attribution de compensation	105 000,00 €

Les charges exceptionnelles	22 500,00 €
La dotation aux amortissements	6 000,00 €
Le virement à la section d'investissement	299 020,18 €
Total des dépenses de fonctionnement :	1 415 490,18 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

Le FCTVA.....	4 000,00 €
La taxe d'aménagement	20 000,00 €
La dette récupérable	21 821,00 €
L'attribution de compensation d'investissement	17 659,00 €
L'emprunt	547 913,94 €
La dotation aux amortissements	6 000,00 €
Le virement de la section de fonctionnement	299 020,18 €
L'excédent reporté	47 858,14 €
Total des recettes d'investissement :	964 272,26 €

Les dépenses de cette section regroupent :

Les dépenses d'équipement	98 600,00 €
Les crédits de reports 2023 en dépenses	76 447,26 €
Le remboursement en capital des emprunts	59 000,00 €
La taxe d'aménagement	30 225,00 €
Total des dépenses d'investissement :	964 272,26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1er janvier 2024,

ADOpte le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 379 762,44 € dont : 1 415 490,18 € **en fonctionnement**, 964 272,26 € **en investissement** tel que présenté en annexe de la présente délibération.

AUTORISE monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Après délibération le Conseil municipal approuve à la majorité, le budget 2024 par 12 voix POUR et 3 abstentions

Vote des subventions aux associations

Monsieur le maire propose de verser une subvention aux associations suivantes :

	Propositions 2024
AS PARENTS D'ELEVES	229
OCE COOPERATIVE SCOL. (2000+1350+400€)	3 750
AVENIR FOOT PAYS D'OC 81	229
STE COMMUNALE CHASSE	229
ASS GENERATION MOUVEMENT	229
ASS CLUB DE GYM VOLONTAIRE	229
ASS PETANQUE DE FREJAIROLLES	229

ASS VOLLEY LES CARIBOU	229
ASS LOUS CAMINS	229
ASS CLUB DE JUDO	229
ASS LES VOLANTS	229
ASS DES ANCIENS COMBATTANTS	229
ASS COMITE DES FETES	229
FREJAIROLLES EN FLEURS	229
Association CRECHE CAMBON	8 500
ASSOCIATION CLAE CAMBON	1 836
ASS LES AMIS DE MAXOU Organisation La Fréjairollaise	500
PREVENTION ROUTIERE	152
TOTAL	17 715

Le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

Informations diverses

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 : le dimanche 5 mai à 11h 30

Prochain conseil municipal : le lundi 27 mai

Relais hertzien : point d'étape de la procédure en cours. Information donnée que SFR recherche une parcelle foncière.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

CASIMIR Jérôme	CABAL Marie-Christine	MARLOT Ludovic	DEGUDE Nathalie Absente	CHAMAYOU Christian
Olivier REGNAULT	BOUMEDIENNE Mohamed	CANTIE Caroline Absente	CARME Nathalie	CHRETIEN Christine Absente
FERNANDEZ Richard	FOISSAC Lydie	GERARD Dominique Absent	HERAL Nadine	MARQUES Benoît